

18 MARS 1314

Postée par [osmthfrance](#) 04/05/2007 - 03:26:00



18 MARS 1314

FIN TRAGIQUE DE NOTRE DERNIER GRAND MAITRE JACQUES DE MOLAY SUR L'ILE DES JAVIAUX DITES ILE AUX JUIFS FACE A NOTRE DAME

AUJOURD'HUI SQUARE DU VERT GALANT SUR L'ILE DE LA CITE A PARIS

SUR LE BUCHER



Jacques de Molay

Né entre 1240 à 1250, fut le 23^e et dernier Maître de l'Ordre du Temple.

Il s'était distingué par sa valeur au combat en Terre sainte avant d'accéder à la tête de l'Ordre mais, une fois en France, il se montra piètre politique face à Philippe IV le Bel, Guillaume de Nogaret et Enguerrand de Marigny, et il ne put empêcher la chute de son ordre. Son nom est un des plus connus parmi les Templiers (avec le fondateur de l'Ordre Hugues de PAYNS), bien que l'on ne dispose que de peu d'informations sur les deux premiers tiers de sa vie.

Lors de son élection, qui eut lieu avant le 20 avril 1292, Jacques de Molay promit de réformer l'ordre et de l'adapter à la situation prévalant désormais en Terre sainte. L'ordre traversait en effet une grave crise d'identité provoquée par la disparition des États latins d'Orient consécutive à la chute en mai 1291 de Saint Jean d'Acre : créé au départ pour assurer la protection des pèlerins, l'Ordre du Temple avait rapidement été amené à participer à la défense des États latins d'Orient, dont la survie était perçue comme la meilleure des protections pour les pèlerinages. Deux décennies plus tard, Jacques de Molay ne réussit pas à sortir vainqueur de la procédure inquisitoriale lancée contre le Temple. Il mourut le 18 mars 1314 sur un bûcher dressé sur l'Île de la Cité à Paris. L'exécution fut mise en œuvre par le roi de France Philippe le Bel, après que l'Église eut remis Jacques de Molay au bras séculier car le templier était revenu sur ses aveux (ainsi que Geoffroy de Charnay), ce qui faisait de lui un relaps.

Sa jeunesse

Il est aujourd'hui communément admis¹ que le lieu de naissance du dernier Maître de l'Ordre du Temple se situe à Molay en Haute-Saône, dans l'actuel canton de Vitrey-sur-Mance, à la limite de la Haute-Marne, en Franche-Comté. Son lieu de naissance donna lieu à polémique car il y a un autre village dénommé Molay en Franche-Comté mais dans le Jura. La famille De Molay, du village de Molay en Haute-Saône, était semble-t'il de petite noblesse, le seigneur de Molay étant vassal du seigneur de La Rochelle, un village voisin distant de 2 kilomètres. C'est à cause de cette modeste descendance que le doute s'installa au XIX^e siècle. Le principal indice d'une naissance de Jacques de Molay à Molay en Haute-Saône réside dans le témoignage de Jacobus de Rupella (Jacques de La Rochelle), parrain de l'accusé, lors de son procès.

La date exacte de sa naissance reste inconnue, mais Jacques de Molay expliqua aux juges qui l'interrogeaient à Paris le 24 octobre 1307 qu'il avait rejoint les templiers 42 ans plus tôt. Sachant que l'âge minimum pour entrer à l'Ordre du Temple était de dix-huit ans (article 58 de la Règle), on peut en déduire qu'il devait être né aux alentours de 1244 ou 1245. Plusieurs documents historiques indiquant cependant que de jeunes hommes de moins de vingt ans avaient été acceptés dans l'Ordre, il faut rester prudent sur cette datation. Quoi qu'il en soit, interrogé sur le même sujet quelques mois plus tard, en août 1308 par les envoyés du pape à Chinon, Jacques de Molay répéta qu'il avait été admis 42 ans auparavant, soit en 1266.

Réception dans l'ordre du Temple

Il fut reçu dans l'ordre en 1265 à la commanderie de Beaune par Humbert de Pairaud, qui occupait le poste de

Visiteur de France et d'Angleterre. À cette occasion, Amaury de La Roche, maître en France et ami du roi de France Louis IX, était présent. Indépendamment de Guillaume de Beaujeu, qui fut élu maître de l'ordre en 1273, Jacques de Molay se rendit en Orient aux environs de 1270. Il passa de longues années en Outremer, mais on sait qu'il était en France en 1285. On ne connaît pas les postes qu'il aurait occupés, ni en France ni en Orient, ou s'il était présent au moment de la chute de Saint-Jean-d'Acre, la dernière forteresse croisée tombée au terme d'un long siège mené par les Mamelouks.

Blason de Jacques de Molay comme grand maître
Le Maître de l'Ordre du Temple

L'activité militaire

Jacques de Molay dirigea l'Ordre du Temple de 1292 à 1312, date à laquelle le pape Clément V abolit à tout jamais l'ordre en fulminant la bulle pontificale *Vox in excelso*. Cependant, on connaît peu de choses sur la vie du dernier Maître du Temple avant la date de son accession à la tête de l'ordre.

À la chute de Saint Jean d'Acre, les Francs qui en eurent la possibilité se retirèrent à Chypre, terre chrétienne la plus proche de Jérusalem, ce que firent Jacques de Molay et Thibaud Gaudin, le 22^e Maître de l'Ordre du Temple. La maison cheftaine de l'ordre fut alors installée à Limassol.

Lors d'un chapitre général de l'Ordre, qui se réunit sur l'île à l'automne 1291, Jacques de Molay prit la parole et se présenta comme une alternative et un réformateur possible de l'ordre. Thibaud Gaudin mourut avant le 16 avril 1292, laissant la maîtrise ouverte à Jacques de Molay. Il n'y avait pas de concurrents sérieux pour cette tâche et Jacques de Molay remporta l'élection organisée avant le 20 avril, comme l'indique un document conservé aux archives de la Couronne d'Aragon qui reconnaît déjà à cette date Jacques de MOLAY comme le nouveau Maître de l'Ordre du Temple. Cependant, au moment du procès, un certain sergent du Faur parle d'une compétition entre Jacques de MOLAY et Hugues de Pairaud, Visiteur en France.

Cependant une fois élu, Demurger remarque que nous n'avons pas trace de contestation de l'autorité de Jacques de MOLAY sur l'Ordre, même par Hugues de Pairaud.

À peine élu, le maître dut se consacrer de toute urgence aux dossiers les plus lourds du moment, à savoir des questions liées à Chypre, à l'Arménie et à la Cilicie. Ces deux royaumes étaient en effet sous la menace d'une attaque par les mamelouks.

Au printemps 1293, il quitta Chypre pour un voyage de trois ans en Occident, pour la tenue de deux chapitres généraux de l'ordre, tout d'abord à Montpellier en 1293 et ensuite à Arles en 1296. Son voyage le conduisit en Provence et en France, mais aussi en Catalogne, en Italie et en Angleterre. Il profita de son passage pour régler plusieurs problèmes internes et locaux, mais son principal objectif était de solliciter l'aide des souverains et de l'Église pour la reconquête de la Terre Sainte, le renforcement de la défense de Chypre et la reconstruction des forces templières. Le lancement d'une nouvelle croisade semblait possible, mais un sujet problématique fut alors soumis à Jacques de Molay : la fusion des ordres du Temple et de l'Hôpital. En effet la rivalité indéniable entre les ordres du Temple et de l'Hôpital avait un impact désastreux en Occident, où elle était perçue comme une raison des défaites en Orient. Le maître de l'Ordre du Temple s'opposa fermement à plusieurs reprises à une telle hypothèse. Il est vrai que lorsque les circonstances le demandaient, les deux ordres savaient faire cause commune. En l'état de la documentation disponible, nous ne connaissons pas le point de vue de l'Ordre de l'Hôpital sur cette question.

Durant ce voyage, Jacques de Molay établit des liens étroits avec le pape Boniface VIII et des rapports de confiance avec les rois Edouard I^{er} d'Angleterre, Jacques I^{er} d'Aragon et Charles II de Naples. On ne sait en revanche rien de ses rapports d'alors avec le roi de France Philippe le Bel.

L'offensive franco-mongole de 1300-1301 en Terre Sainte.

À l'automne 1296, Jacques de MOLAY était de retour à Chypre afin d'y défendre son ordre contre les velléités de Henri II de Chypre dans un conflit qui remontait à l'époque où Guillaume de Beaujeu était à la tête de l'Ordre du Temple (soit avant 1291).

De 1299 à 1303, Jacques de MOLAY plaida en faveur d'une alliance avec les Mongols contre les Mamelouks.

Selon ce plan, les ordres militaires chrétiens, le roi de Chypre, l'aristocratie chypriote et du Royaume de Petite-Arménie et les Mongols du khanat des Houlagides (situé sur le territoire de l'Iran actuel) devaient coordonner leurs efforts. D'ailleurs, en 1298 ou 1299, Jacques de MOLAY stoppa une invasion mamelouk avec une force militaire en Arménie, sans doute à cause de la perte de Roche Guillaume, dernier bastion templier en Cilicie. Néanmoins, lorsque le khan mongol de Perse, Ghazan, remporta la troisième bataille de Homs en décembre 1299 contre les troupes mamelouks, le camp chrétien ne sut pas en tirer avantage.

En 1300, Jacques de MOLAY lança plusieurs raids templiers le long des côtes syriennes et égyptiennes pour affaiblir les lignes d'approvisionnement ennemies et harceler les Mamelouks. En novembre de la même année, il participa en personne à la prise de la petite île fortifiée de Ruad (l'actuelle Arouad) qui fait face à la ville syrienne de Tortose. Il s'agissait d'établir une tête de pont, conformément à l'accord conclu avec les Mongols, mais ces derniers ne se montrèrent ni en 1300, ni durant les deux années suivantes. En septembre 1302, les Templiers furent chassés de Ruad par les forces mamelouks venues d'Égypte, après que nombre d'entre eux furent massacrés une fois piégés sur l'île. Ruad était perdue et lorsque Ghazan mourut en 1304, la perspective de reconquérir rapidement la Terre Sainte avec l'appui des Mongols, le rêve de Jacques de Molay, s'effondra. L'épisode de Ruad a été interprété, à tort, par les contemporains comme une tentative désespérée de Jacques de Molay qui cherchait par tous les moyens à conserver une proximité permanente avec la Terre Sainte. En réalité, il s'agissait juste d'un élément clé de la stratégie qui impliquait les Mongols dans la reconquête de la Terre Sainte. Quoi qu'il en soit, les critiques au sujet de la raison d'être de l'ordre du Temple commençaient à se faire de plus en plus insistantes.

Les démêlés politiques

En 1305, le pape Clément V, récemment élu, consulte les responsables des ordres militaires à propos d'une éventuelle nouvelle croisade et de la fusion des ordres. Le Pape a ainsi demandé à Jacques de MOLAY de rédiger deux textes, l'un sur chacune de ces problématiques et le Maître de l'Ordre du Temple s'exécuta durant l'été 1306. Le 6 juin, les responsables furent officiellement convoqués à Poitiers, où le Pape avait son siège, afin de

débatte de ces questions. Le Pape tomba malade et la rencontre de Poitiers en fut reportée, mais Jacques de MOLAY avait déjà quitté Chypre le 15 octobre et n'était donc pas au courant de cet ajournement. Il arriva en France à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre et on ne sait rien de ses activités pendant les cinq premiers mois de 1307.

Durant la deuxième moitié du mois de mai, il se trouve cependant à Poitiers pour assister à la rencontre organisée par le Pape. Le Maître de l'Ordre y entra en conflit avec le roi Philippe le Bel car il s'opposait toujours à la fusion des ordres qui auraient ensuite à leur tête le monarque français : en effet, Jacques de MOLAY présenta au Pape un rapport sur la croisade. Il y refusait la fusion de son ordre avec celui de l'Hôpital, arguant que les deux ordres étaient trop différents pour être efficacement mêlés. Ce faisant, il compliquait aussi la position de Clément V qui avait un problème avec le roi au sujet de la condamnation de la mémoire du pape Boniface VIII que Philippe le Bel voulait obtenir à tout prix. Tout cela contrecarra encore davantage les tentatives de relancer une croisade. L'ordre du Temple en ressortait aussi affaibli, sans compter un autre facteur, nettement plus sérieux, que Jacques de Molay allait bientôt découvrir durant son séjour en France : des rumeurs scandaleuses et perverses commençaient à circuler au sujet de l'ordre. Le roi et ses conseillers, parmi lesquels figurait Guillaume de Nogaret, sauraient comment tirer profit de cette faiblesse.

Malgré tout, Jacques de MOLAY continuait à assumer son rôle de Maître de l'Ordre du Temple : il nomma Exemen de Lenda au poste de Maître de Province de l'Ordre du Temple en Aragon le 8 septembre 1307, alors qu'il se trouvait encore à Poitiers.

L'arrestation

Le 24 juin 1307, à Paris, Jacques de Molay s'entretint avec le roi au sujet des accusations pesant contre son ordre, et il fut partiellement rassuré. Il rentra à Poitiers et demanda au pape d'ouvrir une enquête pour laver rapidement l'ordre des rumeurs et des accusations qui circulaient sur son compte. Lorsque le pape annonça qu'une enquête serait lancée le 24 août, le roi réagit de manière énergique. Le 14 septembre, dans le plus grand secret, il envoya des ordres d'arrestation dans tout le royaume de France, ce qui conduisit aux arrestations en masse des templiers, et à la confiscation de leurs biens le vendredi 13 octobre 1307. Jacques de Molay fut arrêté comme les autres, à Paris où il se trouvait dans l'intention d'assister aux funérailles de Catherine de Valois, la belle-sœur du roi Philippe le Bel. Il fut incarcéré au Temple de Paris (qui servira de prison parisienne pour les templiers de la capitale), puis au château royal de Chinon et au château de Gisors.

L'interrogatoire de Jacques de Molay. Gravure du XIXe siècle.

« Texte de l'inquisition

Au nom du Christ, amen. Soit patent à tous, par le présent instrument public, qu'en l'an du Seigneur mil trois cent sept, sixième indiction, au mois d'octobre, le vingt-quatrième jour dudit mois, la seconde année du pontificat du très Saint-Père le seigneur Clément V, pape par la divine Providence, en présence de religieux homme et honnête frère Guillaume de Paris, de l'ordre des Prêcheurs, inquisiteur de la perversité hérétique, député dans le Royaume de France par l'autorité apostolique, dans la maison de la milice du Temple à Paris, pour informer contre certaines personnes qui s'y trouvent et sont accusées devant le dudit crime d'hérésie, en présence aussi de nous, notaires publics, et des témoins soussignés, frère Jacques de Molay, grand maître de l'ordre de la Milice du temple, comparaisant en personne et ayant juré sur les Saints-Évangiles, à lui présentés et touchés par lui, de dire sur soi-même et sur les autres, dans un procès touchant la foi, la vérité pure, simple et entière, et interrogé sur l'époque et le mode de sa réception, dit sous serment qu'il y a quarante-deux ans passés qu'il fut reçu à Beaune, au diocèse d'Autun, par frère Humbert de Pairaud, chevalier, en présence de frère Amaury de La Roche et de plusieurs autres frères, des noms desquels il ne se souvient pas.

Il dit aussi sous serment qu'après qu'il eut fait plusieurs promesses relatives aux observances et aux statuts de l'Ordre, ils lui mirent le manteau au cou. Et celui qui le recevait fit apporter en sa présence une croix de bronze sur laquelle était l'image du Christ, et lui dit et lui prescrivit de renier le Christ dont l'image était là. Et lui, quoique malgré lui, le fit ; et alors celui qui le recevait lui prescrivit de cracher sur elle, mais il cracha à terre. Interrogé sur le point de savoir combien de fois il le fit, il dit sous serment qu'il ne cracha qu'une fois ; et de cela il se souvient bien.

Interrogé sur le point de savoir si, quand il fit le vœu de chasteté, on lui dit de s'unir charnellement avec ses frères, il répondit sous serment que non et qu'il ne le fit jamais.

Requis de déclarer sous serment si les autres frères dudit Ordre sont reçus de cette manière, il dit qu'il croyait qu'on ne lui avait rien fait qu'on eût fait aux autres ; d'ailleurs il ajouta qu'il créa peu de Templiers. Il dit cependant sous serment qu'après avoir reçu ceux qu'il créa, il prescrivait à quelques-uns des assistants de les conduire à part et de leur faire ce qu'ils devaient. Il dit aussi sous serment que son intention était qu'on leur fit et leur prescrivît ce qui lui avait été fait et prescrit, et qu'ils fussent reçus de la même façon.

Interrogé sur le point de savoir s'il avait mêlé à sa déposition quelques faussetés, ou tu la vérité par la suite de violences, de la crainte des tortures ou bien de la prison ou pour quelque autre cause, il dit sous serment que non ; qu'au contraire il avait dit la pure vérité pour le salut de son âme».

Durant son interrogatoire par l'Inquisiteur de France Guillaume de Paris le 24 octobre, Jacques de Molay avoua avoir « renié le Christ et craché à terre » (l'inquisiteur lui demanda s'il avait craché par trois fois sur la croix, à cela il répondit que non), dans le cadre du rituel de son initiation. L'intention probable de Jacques de Molay était sans doute d'avouer quelque chose qu'il ne pensait pas trop dommageable pour l'ordre dans son ensemble, mais lorsqu'il fut forcé de répéter ses aveux en public le lendemain, l'effet fut dévastateur pour les templiers. Pour rendre les choses encore plus graves, il fut contraint d'écrire une lettre dans laquelle il déclarait que chaque templier devrait admettre ces actes. Philippe le Bel avait désormais la haute main sur la situation et, afin de reprendre l'avantage, le pape Clément V ordonna l'arrestation des templiers à travers toute la Chrétienté.

Le pape souhaitait néanmoins entendre Jacques de Molay et, en décembre 1307, il envoya deux cardinaux en mission à Paris. Devant eux, Jacques de Molay revint sur les aveux qu'il avait faits aux agents de Philippe le Bel. Dès lors, l'affaire des templiers était devenue une question de lutte de pouvoir entre le roi et le pape, qui ne fut résolue qu'en août 1308, quand le roi et le pape acceptèrent de se partager les condamnations. Par la bulle

pontificale Faciens misericordiam, le pape décrétait que la procédure pour poursuivre les templiers était divisée en deux parties : une première commission jugerait les individus tandis qu'une deuxième commission jugerait l'ordre en tant que tel. Dans la pratique, cela signifiait qu'un concile, convoqué à Vienne, devrait décider du sort futur du Temple, alors que les dignitaires de l'ordre, dont Jacques de Molay faisait partie, seraient jugés par le pape seul.

Jacques de Molay était détenu au château de Chinon⁴, où il fut interrogé à nouveau par les cardinaux, mais cette fois en présence d'agents royaux. Il réitéra à nouveau ses aveux du 24 octobre, et reçut l'absolution de la commission de cardinaux, avant qu'un silence d'un an ne s'abatte sur son cas. Peu à peu, des commissions et des tribunaux d'inquisition se mirent en place et finalement, en novembre 1309, la commission pontificale pour le royaume de France commença ses auditions. À deux occasions, le 26 et le 28 novembre, Jacques de Molay déclara explicitement qu'il n'admettait pas les accusations portées contre l'ordre.

En agissant de la sorte, il adoptait une stratégie du silence devant la commission, plaçant tous ses espoirs sur la puissance de l'Église pour l'emporter sur la volonté du roi. Mais l'effet escompté ne se concrétisa pas, bien au contraire. En restant silencieux, Jacques de Molay priva les templiers d'une direction claire. À partir de ce moment-là, l'ordre ne fut plus en position d'opposer une forte résistance aux menaces qui pesaient sur lui. Toute velléité d'opposition fut définitivement brisée lorsque l'archevêque de Sens, Philippe de Marigny, condamna à mort 54 templiers. Ils furent brûlés au bûcher du 10 au 12 mai 1310.

Plaque commémorative sur l'île de la Cité.

Au concile de Vienne, qui se réunit enfin en 1312, l'ordre fut officiellement suspendu par décret pontifical le 22 mars. Quelque trois ans plus tard, soit le 18 mars 1314, trois cardinaux dépêchés par le pape condamnèrent les principaux dignitaires de l'ordre du Temple (Jacques de Molay, Hugues de Pairaud, Geoffroy de Charnay et Geoffroy de Gonnevillle) à la prison à vie.

Comprenant alors que tout était perdu, Jacques de Molay se leva et se rétracta. Suivi en cela par Geoffroy de Charnay, il proclama l'innocence de son ordre, avant de défier le roi et le pape devant Dieu. Ce faisant, ils devenaient relaps, ce qui permit à Philippe IV d'ordonner que tous deux soient envoyés au bûcher. Au soir du 18 mars 1314, Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay furent emmenés à l'Île aux Juifs (aujourd'hui rattachée à l'Île de la Cité de Paris) où ils furent mis à mort. Les deux autres dignitaires ayant admis leur culpabilité personnelle, ils eurent la vie sauve mais la terminèrent derrière les murs de la prison.

Gravure du XIXe siècle représentant le bûcher de Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay, par Auguste Maquet.

Selon le témoignage du chroniqueur Geoffroy de Paris, Jacques de Molay est mort dignement :

« Le maître, qui vit le feu prêt, s'est dépouillé immédiatement, et se mit tout nu en sa chemise... Il ne trembla à aucun moment, bien qu'on le tire et bouscule. Ils l'ont pris pour le lier au poteau, et lui, souriant et joyeux, se laisse faire. Ils lui attachent les mains, mais il leur dit : "Dieu sait qui a tort et a péché, et le malheur s'abattra bientôt sur ceux qui nous condamnent à tort. Dieu vengera notre mort. Seigneur sachez que, en vérité, tous ceux qui nous sont contraires par nous auront à souffrir"»

Mythes et légendes autour de la figure historique

Le destin tragique de Jacques de MOLAY a fait du dernier Maître des Templiers un sujet d'intérêt pour les groupes et cercles ésotériques ou mystiques qui ont construit plusieurs mythes et légendes se greffant, sans preuve véritable, sur les faits historiques avérés décrits ci-dessus.

La malédiction

Peu après la dissolution de l'ordre (1312), un enchaînement de faits va faire naître toutes sortes de légendes sur une « malédiction du Temple ». Suite au bûcher du 18 mars 1314, certains acteurs de la fin de l'ordre vont mourir :

□ le pape Clément V le 20 avril 1314 (vraisemblablement d'un cancer des intestins) ;

□ le roi Philippe le Bel le 29 novembre 1314 à l'âge de 47 ans (d'une chute de cheval) ;

□ Guillaume de Nogaret était mort bien avant ceux qu'il avait poursuivis, au mois d'avril 1313, suivi par son bras droit, le légiste Guillaume de Plaisans ;

□ le grand argentier du roi, Enguerrand de Marigny le 30 avril 1315, exécuté par pendaison.

□ Esquieu de Floryan, ancien prieur de Montfaucon et Templier renégat qui fut payé par les services royaux afin de diffuser au sein de la population les idées de « Reniement du Christ et crachat sur la croix, relations charnelles entre frères, baisers obscènes exercés par les chevaliers du Temple » □ Il mourut poignardé.

La plus célèbre légende est sans doute la prétendue « malédiction de Jacques de MOLAY », basée sur les dernières déclarations du Templier et sur laquelle le romancier Maurice Druon extrapolera dans la saga Les Rois maudits qui relate la fin de la dynastie tricentenaire des Capétiens en moins de 14 ans



- TEMPLIERS : "Non Nobis Domine Non Nobis Sed Nomini Tuo Da Gloriam"

http://archives.osmthfrance.fr/2006/index.php?file=News&op=index_comment&news_id=114.